

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/02/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250204-140445-DE-1-1

**Séance du mardi 4 février
2025
D-2025/19**

Date de mise en ligne : 07/02/2025

certifié exact,

Aujourd'hui 4 février 2025, à 14h02,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Guillaume MARI présent à partir de 14h30, Madame Pascale BOUSQUET-PITT présente à partir de 14h40, Madame Nadia SAADI présente à partir de 16h15, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 16h17

Excusés :

Madame Isabelle FAURE, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Convention annuelle entre la ville de Bordeaux et les associations agissant en faveur de la vie associative et de la jeunesse. Adoption. Autorisation

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La jeunesse est faite de milliers de visages, d'engagements, de situations, de goûts, d'ambitions, de talents, d'envies et de projets, et Bordeaux a besoin du regard, de l'action et des exigences de ses jeunes.

Nous avons une responsabilité certaine, celle de les accompagner dans les moments clés de leur vie, celle de protéger leur future vie d'adultes des impacts liés aux dérèglements climatiques, celle de leur apporter les outils et moyens nécessaires pour qu'ils puissent se projeter et agir dans un monde incertain, et celle de les considérer comme une force apportant du dynamisme, du lien social, de la solidarité au service de toutes les générations.

Le présent rapport a vocation à subventionner des projets qui concernent les jeunes âgés de 12 à 25 ans qui représentent un quart de la population bordelaise. En effet, Bordeaux est une ville de jeunes et il y a nécessité à prendre en compte la particularité des trajectoires et des difficultés rencontrées par ces derniers et dernières.

Les associations partenaires de la Ville, mènent, chacune dans son champ de compétence propre, des actions à caractère social, éducatif, sportif, culturel et de loisirs. A ce titre, elles contribuent, aux côtés de la Ville, à la mise en œuvre d'une politique publique à destination des jeunes qui se structure autour de trois orientations :

S'informer, s'orienter et se déplacer : L'objectif est de favoriser l'émancipation tout au long de la vie selon deux principes, proximité et bienveillance : soutenir l'emploi des jeunes, faciliter l'accès au logement, accompagner la gestion du budget et les aider dans leurs déplacements.

S'épanouir et être en bonne santé : Sensibiliser, prévenir et agir pour la santé des jeunes, proposer davantage d'espaces de rencontre conviviaux et gratuits. Favoriser un accès équitable à la culture et encourager les pratiques artistiques, proposer des lieux pour pratiquer du sport et se divertir, en accès libre. Adapter l'offre de loisirs en direction des jeunes.

S'engager et participer au changement : Reconnaître la place et les talents des jeunes dans la ville, favoriser leur engagement, soutenir leurs projets, parvenir à les mobiliser dans les processus de décisions politiques ; aider les jeunes, dans leur diversité, à exprimer leurs besoins.

Parce que la Ville veut prendre soin des adolescents et adolescentes, des étudiants et étudiantes pour construire avec les professionnels et professionnelles qui les accompagne, notre société de demain.

Elle affirme par cette délibération son soutien financier aux associations jeunes. C'est dans cet esprit que la ville de Bordeaux a souhaité se doter d'une délibération jeunesse ambitieuse, rassemblant le soutien alloué aux « actions éducatives pour les 12-17 ans », celui alloué aux projets de « vie étudiante » et celui alloué au « fonctionnement » d'associations spécialistes des questions de jeunesse.

Pour l'année 2025, le montant prévisionnel global correspondant au soutien aux actions et au fonctionnement de projets menés auprès des Bordelais et Bordelaises ayant entre 12 et 25 ans est de 1 019 713€.

Le montant de ces aides se répartit ainsi :

- **Actions éducatives 12-17 ans pour 881 213€**
Cette enveloppe en évolution de 1% permet de financer les associations qui mènent des actions éducatives et de loisirs (accueils éducatifs, séjours de loisirs et projets spécifiques) en direction des adolescents et adolescentes de 12 à 17 ans.

- **Fonctionnement Général des Associations pour 107 000€**
Cette enveloppe permet de subventionner des associations qui assurent le pilotage de programmes d'accompagnements et/ou d'actions transversales à l'échelle de la ville. Ce budget augmente par rapport à 2024 du fait de l'accompagnement au développement du projet de tiers lieux jeunesse du Centre Régional d'information Jeunesse Nouvelle Aquitaine.
- **Vie Etudiante pour 11 500€**
Cette enveloppe permet de subventionner des associations dont les actions s'adressent directement aux étudiants.
- **Appel à projet Je Relève Le Défi pour 20 000€**
Budget consolidé dans le partenariat avec la Cité Educative pour le soutien aux projets de jeunes résidant sur les quartiers cibles. Cet accompagnement de la Cité Educative est renouvelé à hauteur du montant de l'an passé, à savoir 15 000€. L'ensemble de l'enveloppe totale est donc de 35 000€.

Vous trouverez en annexe le détail des affectations par action et par association, ainsi que les montants prévisionnels au titre du bonus territorial de la CAF, à titre indicatif.

Au titre de l'exercice 2025, il est parfois nécessaire de conclure des conventions de partenariat avec certaines associations. Dans ces conventions, la ville de Bordeaux et les associations s'accordent sur les objectifs généraux précités et les moyens financiers alloués par la Ville.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2025 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2023.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver la répartition des subventions allouées aux associations partenaires de la Ville.
- Signer, si besoin, les conventions afférentes avec les associations qui le nécessitent.
- Décider le versement des sommes au profit des associations.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT

Actions de loisirs en faveur des 12/17 ans – 2025

ASSOCIATIONS	Subventions en euros	A titre indicatif montant prévisionnel du bonus territorial de la CAF	A titre indicatif cumul subvention ville et bonus territorial de la CAF
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB	7 000,00	0,00	7 000,00
ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE - BORDEAUX V MONTAIGNE	600,00	0,00	600,00
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	4 500,00	0,00	4 500,00
ASTROLABE	19 100,00	2 496,00	21 596,00
CENTRE DE PREVENTION ET DE LOISIRS DES JEUNES DE BORDEAUX - CPLJ Bordeaux	1 000,00	5 457,00	6 457,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	65 597,00	3 327,00	68 924,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	653 342,00	57 929,00	711 271,00
FOYER FRATERNEL	28 700,00	7 130,00	35 830,00
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	1 100,00	0,00	1 100,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	29 100,00	3 900,00	33 000,00
LE TAUZIN	17 869,00	4 631,00	22 500,00
SURF INSERTION	9 000,00	0,00	9 000,00
TEEN'S.UP	4 000,00	0,00	4 000,00
UNION SAINT-BRUNO	8 000,00	4 657,00	12 657,00
Subventions à affecter (fonctionnement en cours d'année)	32 305,00		32 305,00
Total	881 213,00	89 527,00	970 740,00

Fonctionnement général des associations 2025

ASSOCIATIONS	Subventions en euros
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE NOUVELLE AQUITAINE - CRIJNA	65 000
BORDEAUX MECENE SOLIDAIRE-BMS	1 500
LA PETITE SŒUR	30 000
OSONS ICI ET MAINTENANT	5 000
COURANTS	3 000
Subventions à affecter	2 500
Total	107 000

Vie Etudiante 2025

ASSOCIATIONS	Subventions en euros
CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SOCIALES (CROUS)	2 000
ANIMAFAC	1 500
L'AUBERGE NOMADE BORDEAUX	500
ETU'RECUP	1 500
AVENIR SANTE FRANCE	1 500
ATENA Association Territoriale des Etudiants Aquitains	2 000
Subventions à affecter	2 500
Total	11 500

ANNEXE

AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2023	
NOM DES BENEFICIAIRES	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB	3 428,00
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	38 933,50
ASTROLABE	12 741,64
CENTRE DE PREVENTION ET DE LOISIRS DES JEUNES DE BORDEAUX - CPLJ BORDEAUX	93,00
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE NOUVELLE-AQUITAINE - CRIJNA	33 217,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	29 483,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	848 044,68
COURANT (ancien FIMEB)	39 092,76
ETU'RECUP	558,00
FOYER FRATERNEL	9 487,32
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	118 707,15
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	2 638,65
L'AUBERGE NOMADE	176,00
LE TAUZIN	131 827,78
SURF INSERTION	1 568,00
TEEN.S.UP	647,06
UNION SAINT-BRUNO	776 682,00